

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

14 octobre 2022

Date d'affichage :

14 octobre 2022

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la commune de **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du jeudi 20 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Caroline DANGEL (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°084/2022 : PARTICIPATION A L'ÉVÈNEMENT « LIRE ET GRANDIR EN FAMILLE »**Le Maire expose :**

L'évènement « Lire et Grandir en famille » est organisé du 5 au 26 novembre 2022.

Pour cette 3^{ème} édition, les médiathèques d'Annelle, Chabottes, St-Bonnet en Champsaur, St-Firmin et St-Jean-St-Nicolas ont choisi de renforcer leur travail d'animation en réseau. L'objectif de ce festival est de toucher un public familial local le plus large possible (de la petite enfance à l'adolescence), de développer la circulation de ce public sur le territoire et de renforcer la cohésion et la cohérence entre les structures du territoire.

Un dossier de présentation du projet et un budget prévisionnel ont été réalisés par la commune de Chabottes et une demande de subvention commune, déposée auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes par la commune de Chabottes, porteuse de l'évènement, dans le cadre de l'aide aux projets d'action culturelle des bibliothèques publiques, a été acceptée.

Les communes de Chabottes, de St-Bonnet en Champsaur, de St-Jean-St-Nicolas, de St-Firmin et d'Annelle participent chacune du même montant aux dépenses de l'évènement. De plus, l'association Planète Champsaur Valgo a également déposé une demande de subvention auprès de la CAF et de la MSA dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Accueil et d'Accompagnement aux Parents.

Afin de participer aux dépenses de l'évènement, les 5 communes participantes signent une convention et s'engagent à travers celle-ci à régler le montant de 400,00€ TTC.

Le règlement s'effectuera auprès du service de gestion comptable de Gap suite à la réception du titre émis par la commune de Chabottes. La commune de Chabottes s'occupe de payer directement les factures relatives aux dépenses.

Sur proposition du Maire, le **Conseil Municipal délibère et décide** :

- ✍ **d'autoriser** le Maire à signer la convention 2022 « Lire et grandir en famille » avec la commune de Chabottes,
- ✍ **de verser** la participation de **400€** à la commune de Chabottes pour la réalisation de cette action,
- ✍ **de dire** que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget communal 2022

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

28 OCT. 2022



CONVENTION 2022

Evénement « Lire et Grandir en famille »

Du 5 au 26 Novembre 2022

ENTRE LES SOUSSIGNES

1- La Commune de Chabottes représentée par son Maire en exercice, Mr Roland AYMERICH, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2022.

D'UNE PART

ET La commune de St Jean St Nicolas représenté par son Maire en exercice, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention, a pour objet le développement de l'événement « Lire et Grandir en famille » organisé du 5 au 26 novembre 2022. Pour cette 3^{ème} édition, les médiathèques d'Ancelle, Chabottes, St Bonnet en Champsaur, St Firmin et St Jean St Nicolas ont choisi de renforcer leur travail d'animations en réseau, démarré il y a 3 ans. L'objectif de ce festival est, comme l'an dernier, de toucher le public familial local le plus large possible, de développer la circulation de ce public sur le territoire et de renforcer la cohésion et la cohérence des animations entre les structures du territoire.

ARTICLE 2 - GESTION DE L'EVENEMENT

Le Festival « Lire et Grandir en famille » est organisé en collaboration entre les médiathèques d'Ancelle, Chabottes, Saint-Bonnet-en-Champsaur, St Firmin, St Jean St Nicolas et l'association Planète Champsaur Valgo.

ARTICLE 3 - FINANCEMENT DE L'EVENEMENT

Un dossier de présentation du projet et un budget prévisionnel a été réalisé par la commune de Chabottes. Une demande de subvention de 3 000 euros, déposée auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes par la commune de Chabottes, porteuse de l'évènement, dans le cadre de l'aide aux projets d'action culturelle des bibliothèques publiques, a été acceptée.

Les communes d'Ancelle, Chabottes, St Bonnet en Champsaur, St Firmin et St Jean St Nicolas participent chacune à hauteur de 400.00 euros aux dépenses de l'évènement.

De plus, l'association Planète Champsaur Valgo a également déposé une demande de subvention de 3 500 euros auprès de la CAF et de la MSA dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Accueil et d'Accompagnement aux Parents.

Le budget total de l'évènement s'élève à 8 500 euros.

ARTICLE 4 - PROGRAMME DE L'ÉVÈNEMENT

En accord et en partenariat avec les médiathèques bibliothèques et les communes concernées, il est prévu d'organiser :

- Des spectacles petite enfance, enfance et ados
- Des ateliers parents/enfants (contes, comptines, émotions, chants)
- Des rencontres avec une auteure illustratrice jeunesse,
- Des espaces de troc ou de gratuité (livres, jeux et petits matériels enfants),
- Projections de films (soirée ciné ados)
- Des rencontres / échanges pour les adultes autour de la parentalité,
- Des ateliers pour adolescents (Manga, théâtre, atelier créatif...)
- Des espace librairies en lien avec des libraires et des éditeurs (ventes de livres et dédicaces).

Le Programme complet et détaillé sera transmis après impression.

ARTICLE 4 - UTILISATION DE SALLES

Les salles polyvalentes, les médiathèques et bibliothèques, le cinéma des communes concernées et les structures petite enfance du territoire (Crèches) pourront accueillir les animations et spectacles.

ARTICLE 5 - REGLEMENT

Afin de participer aux dépenses de l'évènement, les communes participantes s'engagent à travers cette convention signée avec la commune de Chabottes à régler le montant de **400,00€ TTC**.

Ce montant comprend :

- Les prestations (spectacles et animations),
- Les frais de communication.

Le règlement s'effectuera auprès du Trésor Public de Gap suite à la réception du titre émis par la commune de Chabottes. La commune de Chabottes s'occupe de payer directement les factures résultant des dépenses citées ci-dessus.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

Toutes les communes participantes gèrent la communication de l'évènement et participent à la distribution du programme. Les logos de chaque commune participante seront présents sur tous les supports de communication de l'évènement.

ARTICLE 7 - PRISE D'EFFET

La prise d'effet de la convention est immédiate et aura cours jusqu'à la réalisation complète de l'évènement.

**LE MAIRE
DE CHABOTTES**

**LE MAIRE
DE ST JEAN ST NICOLAS**

Fait en 2 exemplaires

Expédié le